

2 rue des Corroyeurs

Boîte B8

21000 DIJON

Tél. 03.80.41.46.45

Email : adot21@free.fr

Association régie par la loi de 1901,
n° siret 439 969 304 00013

Membre du réseau national
FRANCE ADOT déclaré d'utilité
publique le 13 février 1978,
Confirmée le 11 avril 2005

Agrément du Ministère
de l'Education Nationale
en date du 24 juillet 2009



**TOUT SAVOIR SUR LE
DON D'ORGANES ET DE
TISSUS HUMAINS**

www.france-adot.org

ou

<http://adot21.free.fr>

DON DE VIE — DON DE SOI

Novembre 2016

DANS CE NUMÉRO :

Éditorial	1
37 ^e Congrès National FRANCE ADOT	2
Loto de Noël	5
Les Controverses de la Loi Touraine	6
Jeu ABABO	7
Les Virades 2016	8
Invitation Assemblée Générale 2017	9
Abonnement Magazine REVIVRE	10
Soutien à notre action	11

EDITORIAL

Novembre, ce mois annonce la fin de l'année. Une année riche en événements mais qui réserve encore quelques activités, dont le loto de l'Association en décembre (principale ressource).

Aussi n'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Dans ce bulletin certains articles se feront l'écho de nos réalisations. Vous y trouverez également des précisions sur l'application de la nouvelle LOI sur les DONS (à partir du premier janvier 2017) Encore bien des efforts et des contacts à réaliser pour améliorer le sort toujours très difficile des personnes en attente d'une greffe salvatrice.

N'oublions pas :

« **un Don peut sauver plusieurs vies** »

et nous ne sommes jamais sûrs de ne pas en avoir besoin un jour. Nous sommes tous des DONNEURS - RECEVEURS potentiels.

Jean-Paul PITTET



Retrouvez-nous sur Facebook,



pour encore plus d'information et de partage :

FRANCE ADOT COTE D'OR

37^{ème} Congrès National FRANCE ADOT

8 et 9 octobre 2016

39000 LONS-LE-SAUNIER

Samedi 8 octobre 2016

Sur le thème « **DEMAIN LE DON** » le programme de ce Congrès a permis de recevoir, entre autres, les informations de :

Anne COURREGES – Directrice générale de l'Agence de la biomédecine - ABM : « **les missions de l'Agence, les nouveaux décrets d'application, l'actualité, ...** »

Hervé LE SERRE – Secrétaire fédéral : « **La Loi au 1^{er} janvier 2017 – La mission de France ADOT** »

Daniel MAROUDY¹ – Chargé d'enseignement à l'ABM : « **Donneur en mort encéphalique -L'entretien avec les familles en deuil** »

Le sujet « **Le don d'organes, une problématique mondiale** » a permis, aux professionnels et aux associations présents, d'apporter des informations sur leurs organisations respectives :

Marc SCHREIMER – Avocat, Directeur des « Affaires de l'Union Européenne et Internationale et d'Economies de Santé » à l'Association des hôpitaux allemand - DKG (Deutsche Krankenhausgesellschaft) - BERLIN :

Résumé de l'organisation du système de santé en Allemagne

Rôle du DKG et d'autres acteurs dans l'organisation des dons et transplantations d'organes en Allemagne

Les aspects des échanges transfrontaliers en la matière.

Docteur Franz IMMER – Directeur Swisstransplant – BERNE

« **La Suisse se bouge ...** »

Un plan d'action lancé en 2013 a pour but d'augmenter le nombre de donneurs à 20 par million d'habitants.

Elaboration d'une documentation de formation pour le personnel spécialisé dans les hôpitaux et les cabinets privés.

Swisstransplant établit des structures et des processus au niveau suisse et finance le personnel spécialisé dans 69 hôpitaux.

Professeur David PAREDES – Section de donation et de prélèvement d'organes et tissus, Hôpital Clinic, Université de BARCELONE

« **Présent et avenir du modèle espagnol du don d'organes** »

Le développement du système, créé en 1989, a été possible grâce à un vaste réseau de Coordonnateurs Hospitaliers de Prélèvements - CHP.

Il y a actuellement 189 hôpitaux autorisés pour les prélèvements et 45 pour les transplantations.

Ils ont le soutien de l'Organisation Nationale de Transplantation (ONT) qui tient le rôle de l'ABM Française.

Samya EL ALAMI – Présidente de l'Association Marocaine de Don d'Organes et des Tissus – AMDOT - créée le 18 septembre 2015

Cette Association, très attendue par de nombreux acteurs des mondes médical/scientifique/juridique, de donneurs potentiels et des personnes en attente de greffes, a pour objectifs :

La sensibilisation de toute la population notamment les jeunes.

L'information sur les questions juridiques et religieuses.

L'accompagnement des patients et familles.

La présentation auprès des institutions publiques.

Turkan FILCAM – Infirmière au CHRU de NANCY – Présidente de l'association « Pont sans frontières »

« **Le Don d'organes, un nouveau concept pour sensibiliser les populations étrangères** »



(Suite)

« Le don d'organes est un sujet délicat à aborder après l'annonce de la mort encéphalique. La présence d'une barrière linguistique et d'une culture différente rend cette question difficile voire impossible. La collaboration d'une interprète, extérieur à la famille et de préférence un professionnel de santé, est un atout majeur pour aborder ce sujet avec ces familles endeuillées.

Des professionnels de santé franco-turcs bénévoles ont pris l'initiative de sensibiliser la population turque au travers de séminaire de santé, de soirées-débats ou de journées d'informations. Leurs discours étant centrés sur les principaux motifs du refus : la méconnaissance et les a priori religieux.

A travers un discours simple imagé et dans leur langue d'origine, ces professionnels de santé ont pu répondre aux différentes interrogations freinant l'acceptation ou même la discussion autour du don d'organes. Des résultats positifs ont pu être observés dès les semaines suivantes. Utiliser son métier, son savoir et ses origines en organisant des journées d'information et de sensibilisation autour de plusieurs thèmes est un moyen innovant pour développer le don d'organes.

Une association de professionnels de santé est un concept à développer dans d'autres langues, d'autres cultures et pour d'autres thèmes de santé publique. Elle doit reposer sur une volonté et une motivation commune de soutenir, accompagner et informer une population difficile à cibler. »

Daniel MAROUDY – Chargé de formation des personnels médicaux de TUNISIE

Claudio LATINO – Vice-président de l'association AIDO – Italie

« ... La manifestation du « OUI » en Italie est d'actualité et l'AIDO est, dans ce cadre-là, une structure sanitaire. Aujourd'hui il existe un Registre National informatisé des donneurs et la possibilité d'exprimer sa position favorable ou non à la donation à l'occasion du renouvellement de la Carte d'Identité (« Una scelta in comune » ou « un choix en Commune » en français). »

Dimanche 9 octobre 2016

Professeur Xavier MARTIN - Chef de service Urologie et Chirurgie de la transplantation Hôpital Edouard Herriot de LYON, Président de la Fondation CENTAURE.

« L'avenir des greffes composites et de la recherche en général »

« Les greffes de tissus composites ont permis d'élargir les possibilités thérapeutiques en transplantation qui était jusque-là limitées à des organes ou à des tissus simples.

Les tissus composites peuvent réagir de façon différente à la stimulation immunologique. Le traitement immunosuppresseur est particulièrement important dans son contrôle.

... La première greffe de mains réalisée en 1997 est toujours fonctionnelle 20 ans après.

... Des greffes de tissus composites peuvent aussi être représentée par la paroi abdominale, la partie antérieure du cou et éventuellement du visage. »

Docteur Fabienne POUTHIER – Responsable banques de tissus - EFS BESANCON

« L'organisation des prélèvements de sang placentaire »

« ... le Réseau Français de Sang Placentaire créé en 1999, s'est développé de 2010 à 2013 dans l'objectif d'obtenir 30 000 unités de sang de cordon de qualité inscrites sur le registre français de FGM (France Greffe de Moelle).

En 2015, après une réorganisation du RFSP qui a pris en compte l'évolution des techniques de greffe, cinq banques de sang de cordon poursuivent leur activité en conservant des unités très riches et d'une grande qualité reconnue au niveau international. »

« Les dons et greffes de cornées »

« ... Aujourd'hui il n'existe pas de cornée artificielle. Pour remplacer une cornée qui ne remplit plus ses fonctions il est nécessaire d'avoir recours à une cornée prélevée sur un donneur récemment décédé.

... Grâce à un maillage national de coordinations de prélèvements situées dans les hôpitaux français, le recensement, la sélection et le prélèvement des cornées sont réalisés sur des patients décédés ou au cours des prélèvements multi-organes après consultation de la famille.

... La banque de tissus de Besançon travaille avec 24 coordinations de prélèvements dans les hôpitaux de tout l'Est de la France et fournit des greffons à 35 centres greffeurs. Elle bénéficie pour son activité de toute la structure de l'EFS pour la qualification des dons. »



(Suite)

Docteur Pascal MOREL – Directeur de l'Etablissement Français du Sang Bourgogne - Franche-Comté
« **Les médicaments de Thérapie Innovante - MTI** »

« ... Depuis la fin des années 90 les équipes de recherches de Besançon travaillent à la compréhension de mécanismes immunologiques capables de créer ou corriger des désordres et induire la tolérance de ce qui est bénéfique (greffe) ou à l'inverse le rejet de ce qui est indésirable (cancer, inflammation). Ces travaux ont porté leurs fruits et au-delà, cela conduit à proposer des solutions thérapeutiques nouvelles qui font appel à des « cellules modifiées » capables de corriger le désordre observé ou induire des modifications capables de conduire à la guérison. De ces travaux, sont nés de nouveaux médicaments appelés – MTI qui ont pour but de modifier la réponse immunitaire et induire l'effet bénéfique escompté »

Jean-Paul BOURGEOT – responsable de la préparation banque de tissus et cellules - EFS LYON
« **Les circuits des prélèvements d'os, distributions et utilisations** »

« ... Les prélèvements d'os sont ensuite transformés en greffons osseux congelés et irradiés ou en greffons osseux viro-inactivés afin de répondre aux besoins des patients lors de différents types de chirurgie ... chirurgie orthopédique de reconstruction, chirurgie stomatologique de reconstruction mais également la neurochirurgie ... »

Professeur Michèle KESSLER, néphrologue et **Docteur Olivier DE PESQUIDOUX**, directeur-adjoint CHRU NANCY

« Ecourter l'ischémie pour améliorer le résultat de la greffe »

« ... Afin de maximiser la qualité des organes une étude britannique publiée en 2016 s'est intéressée aux facteurs logistiques et a démontré l'utilité de la diminution de la durée de l'ischémie froide - IF.

En France en 2014 elle était en moyenne de 17h.

L'objectif mené par les établissements de santé est de ramener la durée moyenne d'IF à 12h. ... »

Daniel MAROUDY : auteur du livre « Don d'organes en situation de mort encéphalique - Modèles pour l'entretien avec les familles » paru aux éditions Elsevier Masson.

Il revient sur les repères éthiques fondamentaux et le cadre légal, rappelle les spécificités et manifestations de la mort encéphalique et délivre un canevas précis de conduite de l'entretien issu de la pratique et de l'expérience.

Cet ouvrage, conçu comme un véritable outil pédagogique, est composé de nombreux exemples de situations cliniques et de modèles de dialogues.



INVITATION

LOTO DE NOEL

Samedi 17 Décembre 2016

BRAZEY EN PLAINE

Voir page suivante

Venez nous retrouver nombreux

LOTO DE NOEL

BRAZEY EN PLAINE

SAMEDI
17
DECEMBRE

LOTO

Salle des fêtes
19h30

Ouverture des portes
18h00



Animé par TOTOR
au profit de la
promotion des
dons d'organes

Nombreux bons d'achats
de 25€ à 500€

Corbeilles de fruits

Poulets de Bresse

Dindes - Pintades

Plateaux de fromages

Rosettes - Paniers garnis

Vins fins et nombreux autres lots

Carton	=	6€
les 2	=	11€
les 3	=	15€
Carton sup	=	5€
Plaque de 6	=	20€
Plaque de 8	=	25€
Plaque de 12	=	30€

18 parties
+ BINGO
+ Tombola

BUFFET - BUVETTE

Les controverses de la loi TOURAINE

Depuis janvier 2016, le projet de loi Touraine, dit « de modernisation du système de santé français » et son décret d'application du 14/8 relatif aux « modalités d'expression du refus de prélèvement d'organes après le décès » ont fait couler beaucoup d'encre, provoqué d'abondantes réactions et soulevé de nombreuses questions. Certains prédisent même que cette loi va aggraver le régime juridique du consentement présumé et risque d'en faire « un nouveau bourbier législatif ».

Pourtant, au départ, ce projet de loi ne pouvait que satisfaire tous ceux qui s'inquiètent du nombre insuffisant des greffes en France (5750 en 2015). Son but, en effet, est d'augmenter la quantité de greffons disponibles en maximisant le nombre de morts sur lesquels le prélèvement d'organes et de tissus est envisageable.

L'évolution apportée par la loi Touraine vise à diminuer le pourcentage (33 % en moyenne en France) des refus de prélèvements de la part des proches de la personne décédée. Les familles, bouleversées par l'annonce de la mort brutale de l'un des leurs, se trouvent désarmées ne sachant que répondre aux équipes soignantes qui leur demandent quel était le positionnement du défunt vis-à-vis du don d'organes. Bien naturellement, ces personnes, face à une situation soudaine et dramatique, répondent avec hésitation et prudence, bloquant le processus de transplantation. Bien sûr, elles n'étaient pas censées exprimer leur propre volonté mais celle du défunt. Dans les faits, implicitement, elles conservaient le pouvoir de s'opposer au don.

Pour mieux organiser le traitement de ce problème récurrent, la solution proposée par la loi Touraine est de retirer aux proches la possibilité d'intervenir en durcissant le régime du consentement présumé dont le principe est clair et radical : Si l'on n'a pas la preuve de l'opposition d'une personne au prélèvement de ses organes post mortem, la loi autorise automatiquement le prélèvement. Les nouvelles dispositions sont donc essentiellement centrées sur les modalités d'expression du refus du don après la mort, ainsi que les conditions par lesquelles le public et les usagers du système de santé en sont informés.

Que dit exactement la nouvelle loi et surtout son décret d'application ?

La loi Touraine, très restrictive, prévoyait la suppression totale du recueil de témoignage des familles et stipulait que, seule l'inscription au Registre National du Refus (RNR) pouvait faire obstacle au prélèvement. Le décret d'août 2016 a atténué la violence de la loi initiale en élargissant les possibilités du refus du don qui sont, maintenant, au nombre de trois.

* Une personne peut refuser qu'un prélèvement soit pratiqué sur elle après sa mort en s'inscrivant sur le RNR.

* Une personne peut également exprimer son opposition en écrivant un document, daté, signé et authentifié (nom, prénom, date et lieu de naissance) qu'elle donne à un proche de confiance qui le produira lorsque l'équipe de coordination rencontrera la famille.

* Un proche du défunt peut faire valoir à l'équipe médicale que celui-ci avait exprimé son refus du don, oralement, de son vivant. Cette personne doit alors transcrire cette opposition en mentionnant précisément le contexte et les circonstances de cette expression. Ce document, daté et signé, est déposé dans le dossier médical du mort (comme pour le deuxième cas).

Le nouveau rôle de l'équipe de coordination n'est plus de rechercher à savoir quel était le positionnement de la personne décédée (refus ou accord) mais de recueillir l'opposition au don. En effet, l'acceptation n'est plus nécessaire puisqu'elle est induite dans le consentement présumé.

Bien sûr, il existe le cas, hélas encore très fréquent, où, dans une famille, on n'a jamais, ou que superficiellement, évoqué de don d'organes et de tissus. C'est vrai que ce sujet délicat, difficile puisqu'il aborde la mort, le corps, est rarement évoqué, légèrement, le matin au petit déjeuner, entre deux tartines ... Avec cette nouvelle loi, la famille, qui ne savait pas l'avis de leur proche décédé, n'a que le choix ... d'accepter le prélèvement. Dans le contexte bouleversant et intolérable de la mort encéphalique (essentiellement provoquée par un accident, un suicide ou un AVC) pour la famille, le prélèvement, qu'elle subit, sera interprété et vécu comme une atteinte à l'intégrité du corps, voire comme une véritable profanation. Elle aura deux douleurs à supporter : la mort et le prélèvement.

Dans ces conditions dramatiques, comment va-t-elle aborder et réussir les étapes du travail de deuil ?



(Suite)

La loi Touraine fera-t-elle progresser le nombre de transplantations? Certainement, mais à quel prix ? Il faut d'ailleurs noter que, dès l'évocation de ces nouvelles dispositions, l'agence de biomédecine (qui gère le RNR) a enregistré un bond (de 15/20 par jour à 300/600 par jour) du nombre de demandes d'inscription sur le RNR, réaction bien humaine qui est de s'opposer à toute contrainte mal vécue ou mal expliquée. Et pourtant, près de 80 % des Français (toujours très généreux) se déclarent favorables au don d'organes ...

Pour les bénévoles de FRANCE-ADOT, la mobilisation est encore plus nécessaire et urgente afin d'informer les familles, leur expliquer les nouvelles modalités juridiques. Aujourd'hui, plus qu'hier, chacun doit se positionner et exprimer clairement à ses proches son accord ou son refus en vue du prélèvement.



Idées cadeaux pour les Fêtes



Au cœur de la galaxie Organa, des Super savants fous se mobilisent pour sauver ses habitants. Qui sera le plus méthodique pour soigner les créatures de son laboratoire ?

Nombre de joueurs : 2 à 4 joueurs

Durée de la partie : 30 minutes

Editeur : Abeilles Editions

Auteurs : Yannis LIDY et Dorian BERTHELOT

Illustrations : Tony EMERIAU

Ce jeu, innovant et attrayant, sera en vente sur la plupart des stands tenus par l'ADOT21 au prix de 10€00.

A jouer sans modération. Commande possible sur le site de France Adot :

<http://www.france-adot.org/201603133799/jeu-ababo-pour-decouvrir-le-don-dorganes-en-samusant.html>

Les Virades 2016

Samedi 25 septembre, la municipalité de Fontaine-lès-Dijon organisait les Virades de l'espoir. Cette manifestation annuelle vise à soutenir la lutte contre la mucoviscidose sous l'égide de VLM (association nationale Vaincre la Mucoviscidose). Ce sont tout d'abord les Défoulées - courses de 2,5 km, deux fois 7,5 km ou 15 km en VTT et des marches proposées dès 9 heures, ce sont de nombreuses animations avec concert de Cyril Charnay jeune chanteur muco, représentation des Cheerleaders, concert des « Artistes en scène », des « Chiquitas », initiation à la zumba et de nombreux stands avec vente de bijoux, brocante, livres, sacs originaux, buvette, etc... et des stands pour le shiatsu, les séances de kinési, et « le dernier mais non des moins » le **stand de France-ADOT21** qui a permis à nos bénévoles d'informer tout au long de la journée les visiteurs sur le DON D'ORGANE ; ce fut l'occasion de remettre à 24 personnes une carte gratuite de *donneur*.



(photos le Bien Public)

Qu'est-ce que la mucoviscidose ?

La mucoviscidose est une maladie rare d'origine génétique qui touche principalement les voies respiratoires et le système digestif. En France, 2 millions de personnes sont porteuses saines du gène de la mucoviscidose. Tous les 3 jours, un enfant naît atteint de la mucoviscidose.

Dans ce contexte, faisons un point sur les **GREFFES et le DON D'ORGANES** :

« **Du don à la greffe de patients ayant la mucoviscidose** : Améliorer le taux de réussite de la greffe.

Lorsque la dégradation importante de la fonction respiratoire menace la vie, la **greffe des poumons** est envisagée. Le nombre de transplantations a progressé ces dernières années et le taux de survie augmente. Dans le cadre de la mucoviscidose, la **greffe** constitue actuellement le **dernier recours vital** pour des patients dont le poumon s'est particulièrement dégradé. Dans cette indication, il est important que le délai d'attente soit le plus court possible et que les caractéristiques du greffon offrent les meilleures garanties de survie. Tout doit être mis en œuvre pour éviter le décès en période **d'attente de greffe**. Pour la greffe et l'après-greffe de poumon, l'association Vaincre la Mucoviscidose soutient, avec l'association Grégory Lemarchal, [des projets de recherche sur les facteurs de succès de cette transplantation](#). En complément, les techniques de reconditionnement du greffon pulmonaire doivent être développées sur l'ensemble du territoire. Mais la mucoviscidose touche d'autres fonctions que la respiration et les patients peuvent être de plus en plus souvent concernés par la **greffe d'autres organes**, en particulier de foie et de rein, et de tissus. La greffe d'îlots de Langerhans semble par exemple donner des corrections efficaces du diabète, fréquemment associé à la mucoviscidose.

Comme pour toute pathologie pour laquelle la transplantation sauve des vies, l'objectif est d'assurer une transition "vitale" en attendant de trouver d'autres traitements plus efficaces. C'est particulièrement vrai dans la mucoviscidose où les recherches sont orientées sur une correction du défaut génétique fondamental par thérapie moléculaire ou génétique, avec beaucoup d'espoirs.

En attendant, toute notre reconnaissance va aux donneurs d'organes et à leurs familles pour tous les patients atteints de mucoviscidose qui, sans ce geste, n'auraient pas connu des années supplémentaires pour respirer. Selon le Registre français de la mucoviscidose 2013, une centaine de patients sont greffés chaque année et près d'un patient adulte sur cinq vit grâce à une greffe pulmonaire.

Les parutions de la nouvelle loi sur le don d'organes et son décret constitueront la plus efficace des informations sur le don d'organes et sur la liberté de tout citoyen de faire valoir sa position, en étant certain du respect de sa volonté.



(Suite)

La transplantation, si elle reste une étape non dénuée de risques, n'en demeure pas moins une solution pleine d'espoir pour de nombreux patients pour lesquels c'est le dernier recours. Il reste beaucoup à faire pour **améliorer l'espérance et la qualité de vie des patients transplantés.**

- Mieux anticiper la transplantation pour obtenir un meilleur taux de réussite éviter le rejet chronique et les complications liées, par exemple, aux immunosuppresseurs. » (extrait du site internet VLM- mai2016)

"Vaincre la mucoviscidose. Un rêve

Les Virades, c'est une idée de génie pour rassembler les énergies, exprimer les volontés, encourager les familles, changer le regard du public sur cette affection mal connue. Une fois l'an, en septembre, courir pour vivre, et chaque mètre gagné sur le mal serait un pas de plus vers la guérison. Nous courons tous après nos rêves. Et parfois on les rattrape.

Vaincre la mucoviscidose ? Oui, j'en rêve. C'est le seul chemin pour y parvenir."

Yves Duteil

Entre-temps avez-vous suivi le magnifique reportage de Michel CYMES sur une transplantation des poumons – à voir absolument (Greffe - La deuxième Chance - Émission du 11/10/2016 France2)

Et à voir au cinéma Réparer les Vivants (le film sera sans doute encore à l'écran – sortie le 2 novembre 2016 Adotement vôte.



INVITATION ASSEMBLEE GENERALE



**FRANCE
ADOT 21**

FRANCE ADOT 21

vous convie à son Assemblée Générale
Annuelle Ordinaire qui se déroulera le :

Samedi 25 Février 2017 à 14h30

En la salle Municipale Château Magnin de **Brazey en plaine.**

Venez nous retrouver nombreux

ABONNEMENT MAGAZINE REVIVRE



Pour être informé et pouvoir sensibiliser sur
la cause du don d'organes,
de moelle osseuse et de tissus humains.

Abonnez-vous !

24,80 €
par an



BULLETIN D'ABONNEMENT TENANT LIEU DE FACTURE

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Fax :

Courriel :

☐ Désire s'abonner à REVIVRE pour 1 an : 4 numéros papiers
- soit 24,80 € France (dont 0,51 € TVA À 2,10 %).

(Tarif T.T.C. frais de port inclus, ces frais sont soumis à fluctuation suivant tarifs postaux).

☐ Désire s'abonner à REVIVRE pour 1 an : 4 numéros numériques
- soit 15,00 € (dont 0,31 € TVA À 2,10 %).

Je joins mon règlement par :

- Chèque : ☐ bancaire ☐ postal - N°

à l'ordre GROUPE SLR Éditions & Design

Pour tout règlement par virement bancaire : CRÉDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE

IBAN : FR76 1870 6000 0072 2166 1802 355

BIC (Bank Identification Code) AGRIFRPP887

À retourner à :

GROUPE SLR Édition & Design

Parc Faraday - Bât.1 - 1, avenue Christian Doppler - 77700 SERRIS

SARL au capital de 8 000 € - SIRET 449 439 629 00055

N° TVA FR81449439629 - Code APE 5814Z

Tél. 01 61 10 08 50 - Fax. 01 61 10 08 55

En application des dispositions de l'article 27 de la loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978, les informations demandées restent à l'usage exclusif de France ADOT. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.

APPEL A CANDIDATURES

Si vous souhaitez nous rejoindre au sein du conseil d'administration ou simplement « donner un coup de main » ponctuel, n'hésitez pas à vous faire connaître, nous serons très heureux de vous accueillir.

France ADOT 21, 2 rue des Corroyeurs, boîte B8, 21000 DIJON

Contact : adot21@free.fr

Tél. : 03.80.41.46.45

Le don d'organes ?

Faisons savoir à nos proches que nous sommes POUR.

Parlons-en en famille.

Comme vous avez pu le lire dans les rubriques précédentes, les efforts à produire sont encore nombreux et permanents afin que le nombre de refus (*près de 30% en moyenne au niveau national*) baisse de façon significative.

C'est pourquoi, les actions de FRANCE ADOT 21 se révèlent déterminantes pour **la sensibilisation et l'information du public**, notamment les jeunes adolescents, afin que l'expression de ce choix intime puisse se manifester en libre conscience, connaissance de cause et dignité.

En tant qu'association totalement indépendante de groupes ou intérêts particuliers, **FRANCE ADOT 21 ne vit que par les dons** ainsi que par les subventions aux associations de la ville de Dijon ainsi que du Conseil Général de Côte d'Or.

C'est pourquoi nous appelons tous nos amis à manifester leur soutien à FRANCE ADOT 21 par leur don. Le montant de cette adhésion, **un minimum de 10 euros**, est accessible à tous. De plus, FRANCE ADOT en sa qualité d'association reconnue d'utilité publique, vous fait bénéficier d'une **réduction d'impôt de 66 %** du montant de votre don, selon la Loi de Finances en vigueur.

Nous vous remercions chaleureusement pour votre confiance et votre solidarité à cette cause généreuse et sensible et restons à votre disposition pour répondre à vos interrogations sur le don d'organes et de tissus ainsi que sur les activités de FRANCE ADOT 21.

Le Conseil d'Administration
de FRANCE ADOT 21

COUPON REPONSE

Déduction faite, quel est le coût réel de mon don ?*

SOUTIEN A L'ACTION DE FRANCE ADOT 21

Si je fais un don de 10 € :
ma réduction d'impôts est de 6,60 €
mon don me coûte réellement 3,40 €

Si je fais un don de 20 € :
ma réduction d'impôts est de 13,20 €
mon don me coûte réellement 6,80 €

Si je fais un don de 30 € :
ma réduction d'impôts est de 19,80 €
mon don me coûte réellement 10,20 €

Si je fais un don de 50 € :
ma réduction d'impôts est de 33 €
mon don me coûte réellement 17 €

Si je fais un don de 100 € :
ma réduction d'impôts est de 66 €
mon don me coûte réellement 34 €

Mme, M. _____ Prénom _____

Adresse complète _____

Code postal _____ Ville _____

Email _____

Je souhaite soutenir l'action de FRANCE ADOT 21 et je transmets mon règlement par chèque ci-joint à l'ordre de FRANCE ADOT 21 et adressé à FRANCE ADOT 21, 2 rue des corroyeurs, boîte B8, 21000 DIJON

Montant versé (voir info ci-contre sur le coût réel du don, déduction faite) un reçu fiscal sera délivré début 2017 à toute personne ayant versé une somme au moins égale à 10 € avant le 31/12/2016

* *sauf modifications du calcul des impôts*

€